

Le bâti ancien champardennais



Allier performance et respect du patrimoine

Visite du bâtiment administratif
Péguy
Châlons-en-Champagne



Qu'est-ce qu'une UDAP ?

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) :

- Relèvent du ministère de la culture
- unités des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), implantées dans chaque département
- Sous l'autorité hiérarchique du directeur régional et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département
- relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au niveau départemental.



Les architectes des bâtiments de France

Les responsables des UDAP sont des architectes et urbanistes de l'État (AUE) portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF).



Les ABF exercent des pouvoirs

-d'autorisation,

-d'accord

-ou de recommandation

qu'ils tiennent des lois et règlements en vigueur.

Les architectes des bâtiments de France

L'Architecte des bâtiments de France = conservateur des monuments appartenant à l'État et affectés au ministère de la Culture.



CATHEDRALE DE REIMS



CATHEDRALE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE



Missions des UDAP

Les UDAP assurent trois missions principales :

- Assurer la conservation des monuments historiques
- Promouvoir une architecture de qualité
- Contrôler et apporter son expertise sur les projets



Assurer la conservation des monuments historiques

- Veille sanitaire
- Conseil
- Suivi de la réalisation des travaux d'entretien
- Avis sur les projets de travaux
- Avis sur les demandes de protections au titre des monuments historiques
- Conseil pour la conservation du patrimoine non protégé

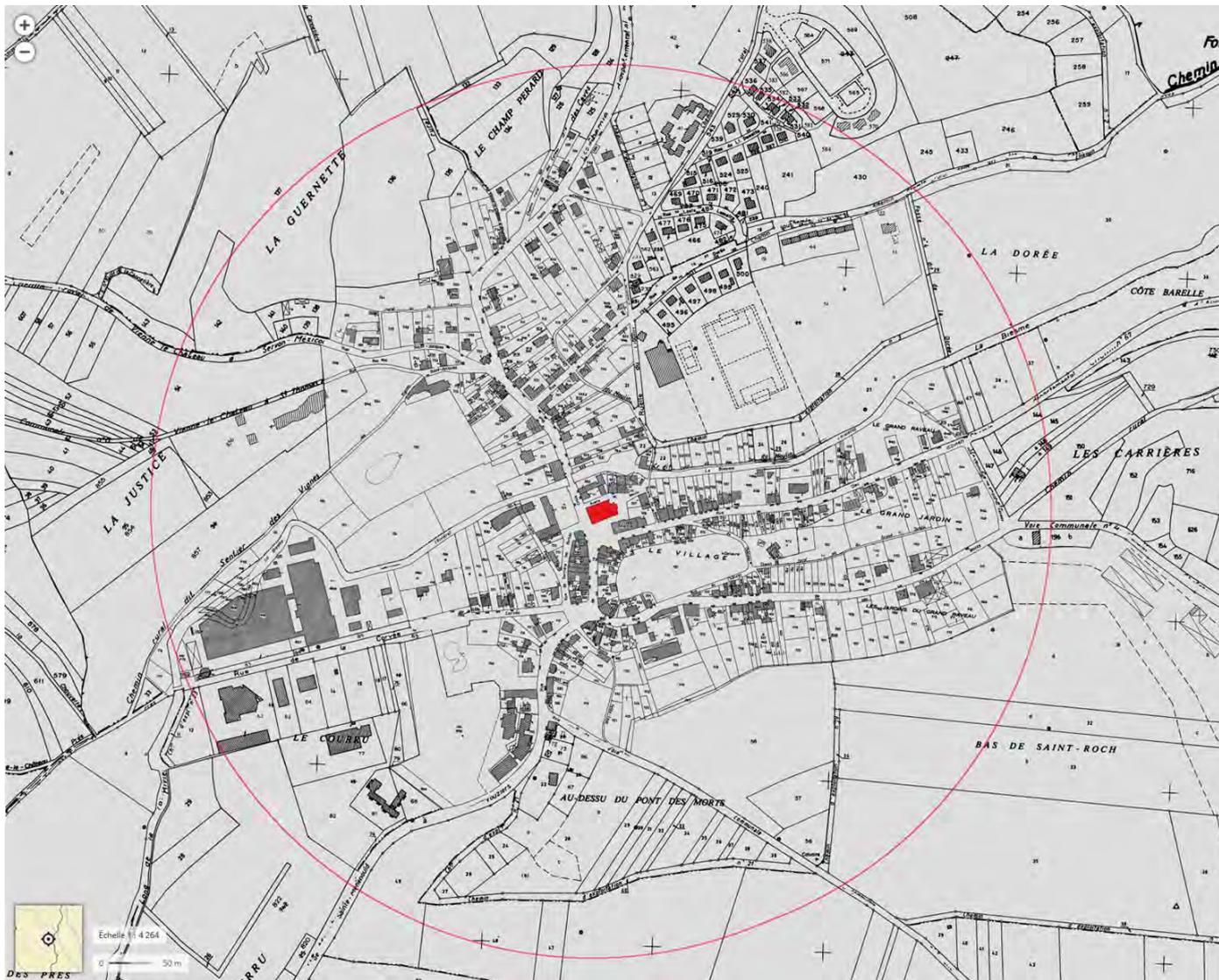


Promouvoir une architecture de qualité

- Avis consultatifs sur des projets traitant de l'aménagement du territoire
- Suivi des documents de planification urbaine : PLU, Carte Communale, SCOT...
- Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité



Contrôle et expertise sur les projets

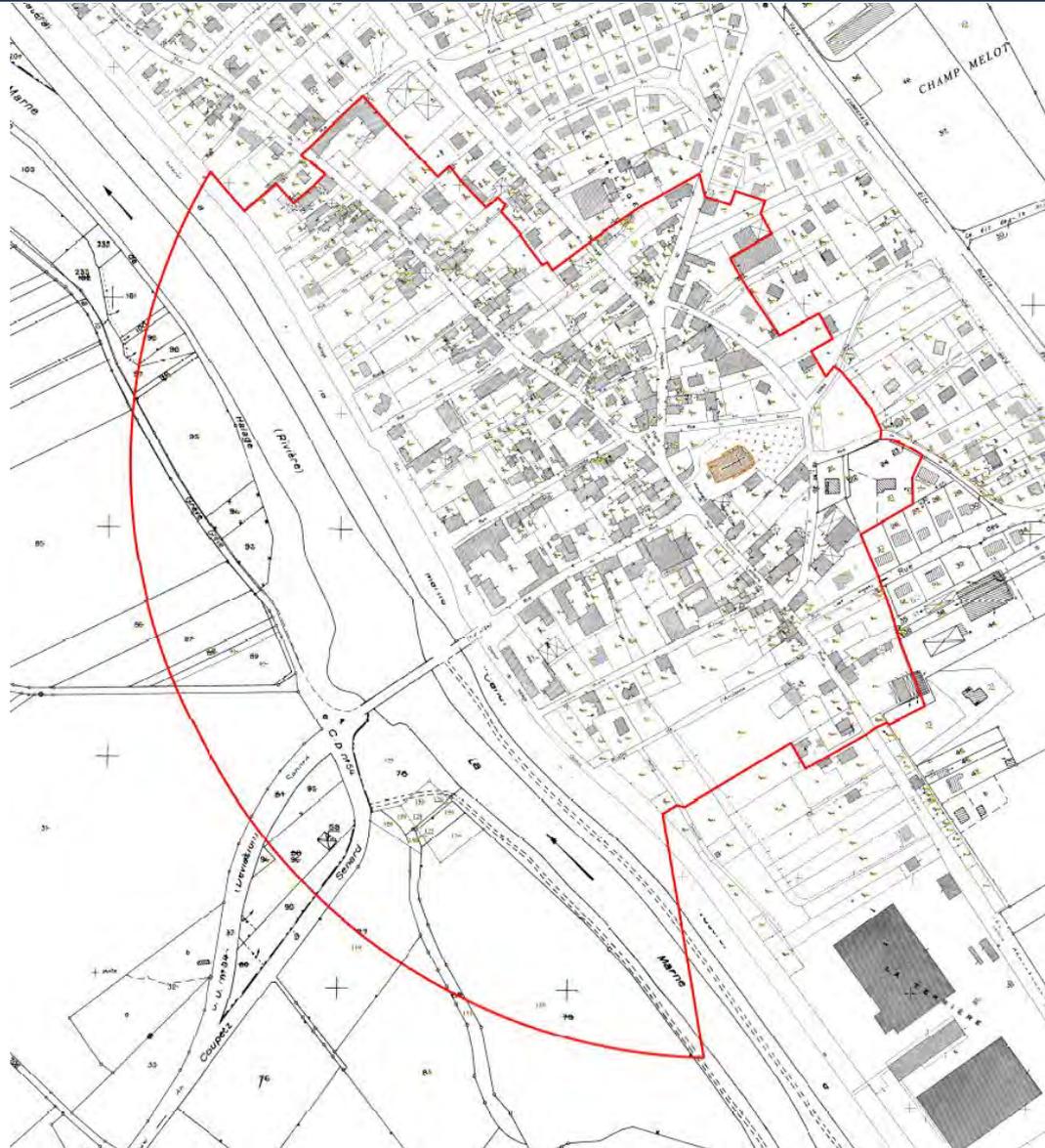


Périmètre de protection au titre des monuments historiques dans un rayon de 500 mètres.

Contrôle et expertise sur les projets

Périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA) :

- Créé sur proposition de l'architecte des bâtiments de France.
- S'appuie sur la réalité de l'environnement du monument.



Contrôle et expertise sur les projets

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) remplacent les AVAP et ZPPAUP



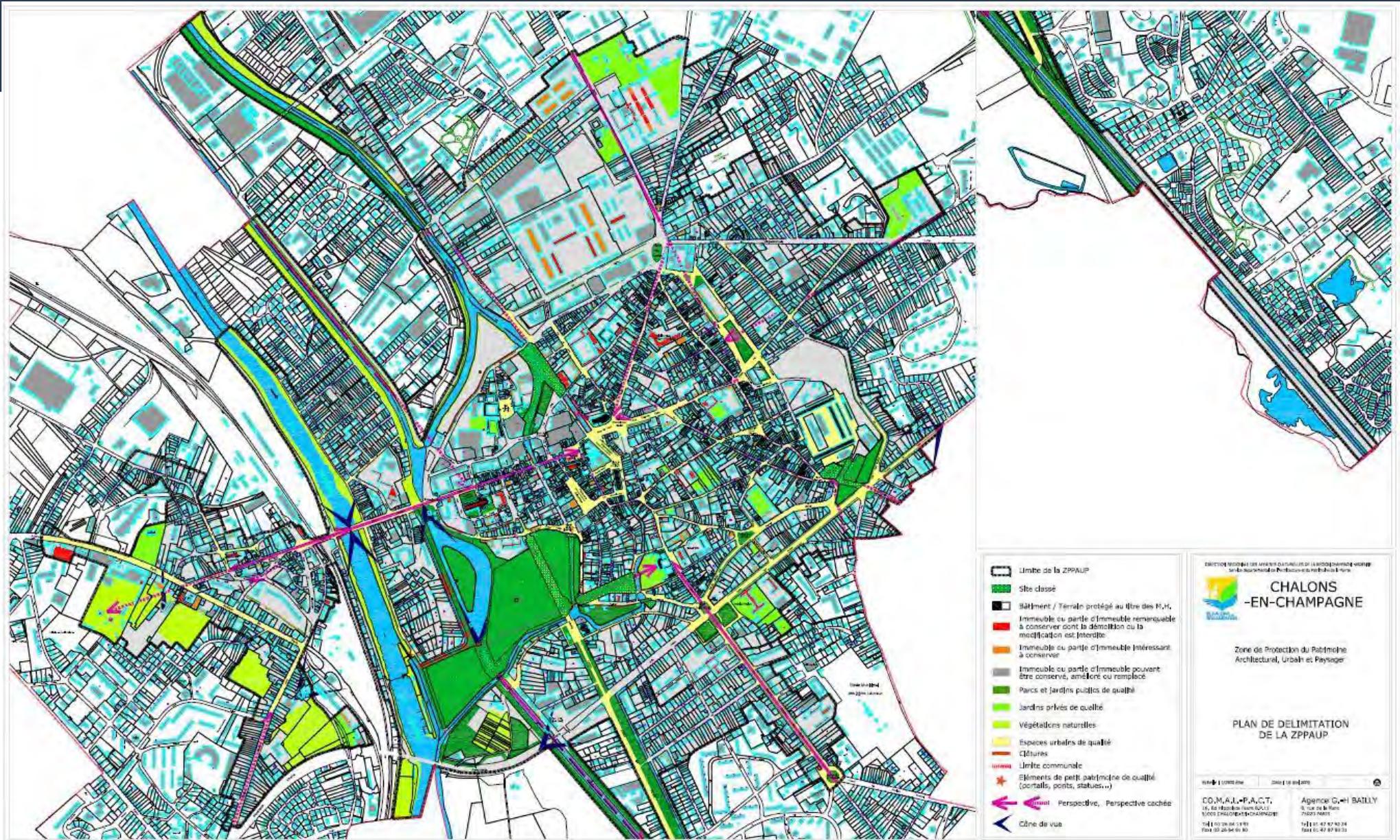
Plan du site patrimonial remarquable de Sézanne



Extrait des études pour le site patrimonial remarquable de Sainte-Ménéhould

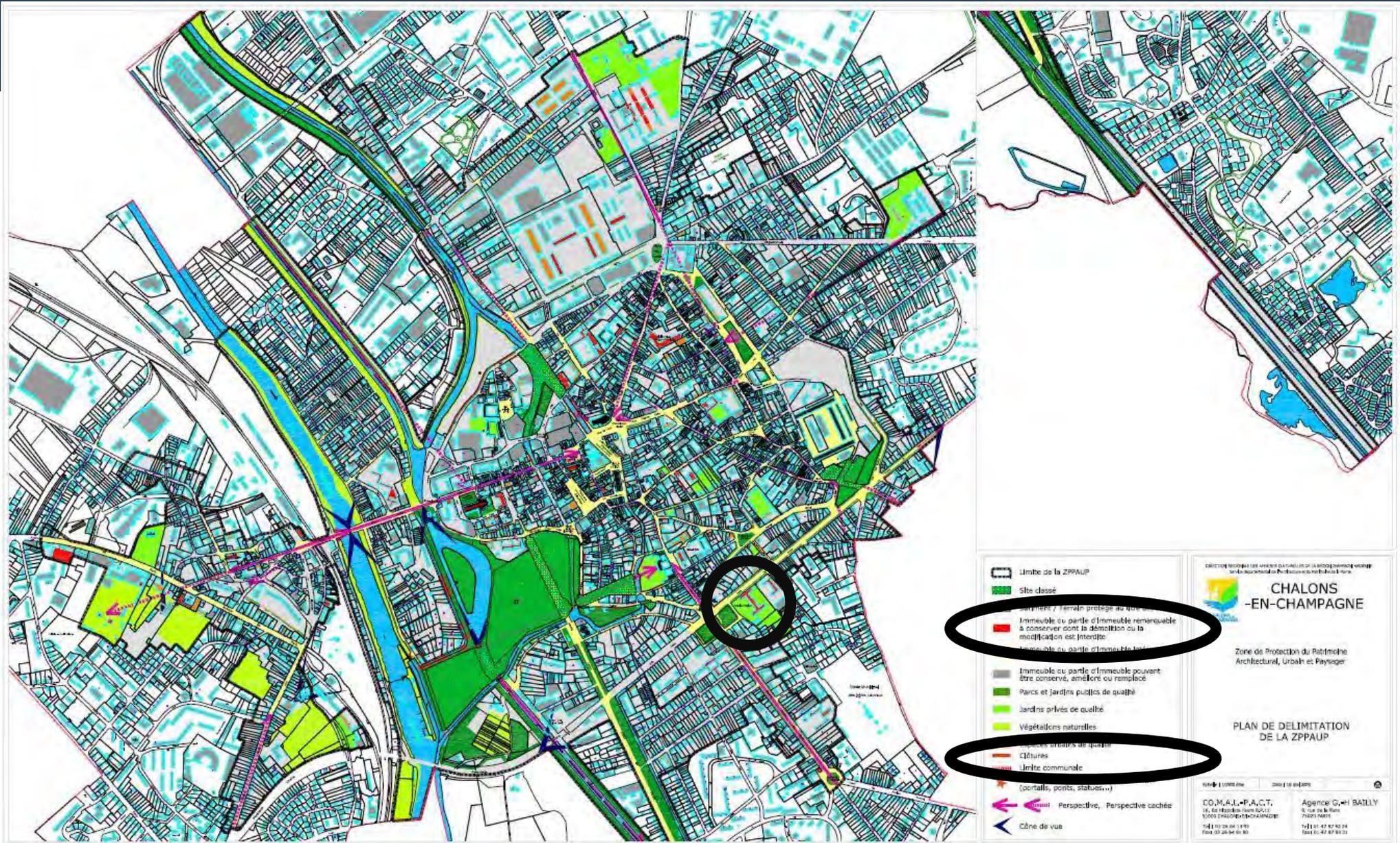
« Villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

Le site patrimonial remarquable de Châlons



Plan du site patrimonial remarquable de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Contexte réglementaire du projet



Localisation du bâtiment Péguy et de l'hôtel de région

Contexte réglementaire du projet



Localisation du bâtiment Péguy et de l'hôtel de région

INTERVENTIONS



Image APO François Wustner

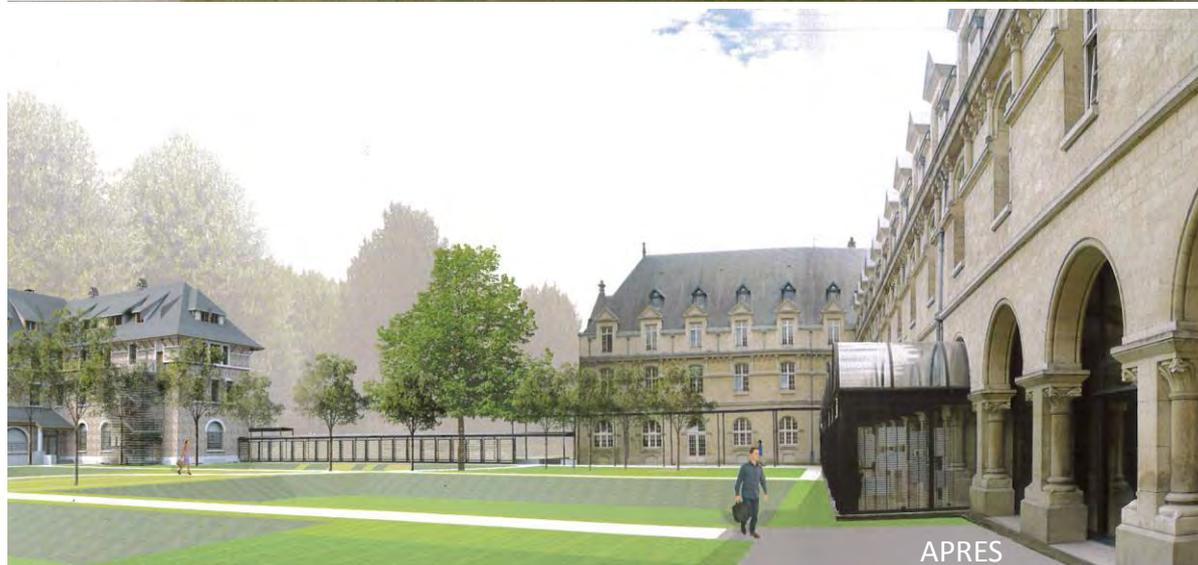
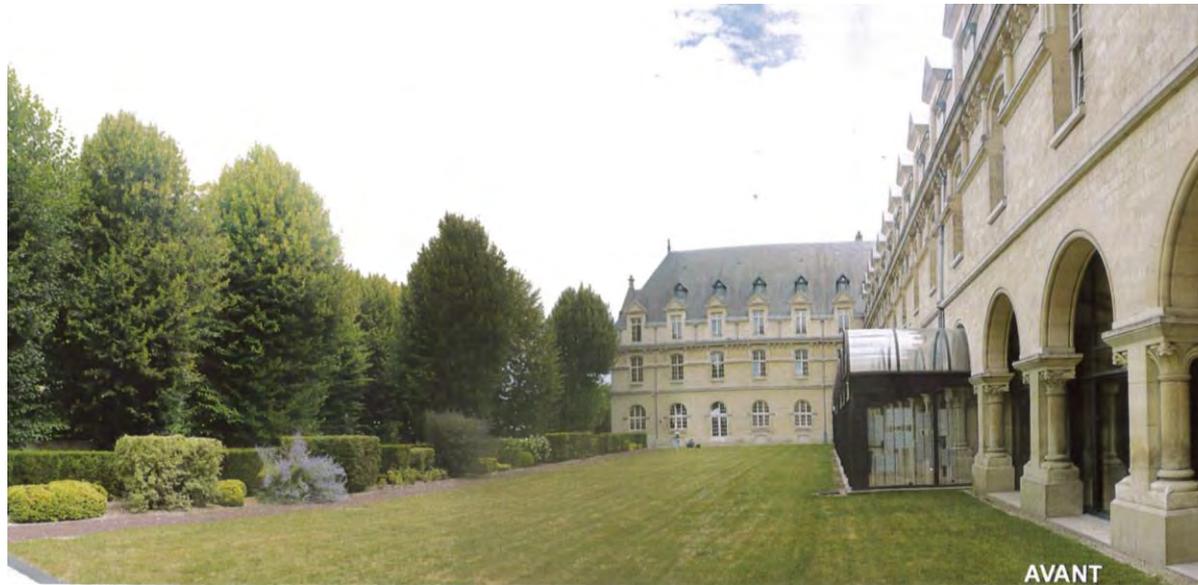
INTERVENTIONS

Image APO François Wustner



INTERVENTIONS

Image APO François Wustner



Contact

UDAP de la Marne

38 rue Cérès

BP2530

51100 Reims

03 26 47 74 39

udap.marne@culture.gouv.fr

Accueil téléphonique de 14h00 à 17h00

Accueil physique sur rendez-vous

Merci de votre
attention